

Agadir : Rebondissement dans le dossier du transport urbain

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 11-02-2010 20:49:14

- **Conclusion des contrats de gestion avec le groupe Alsa transport**
- **532 millions de DH seront investis en 15 ans**

Le dossier du transport urbain d'Agadir est de nouveau d'actualité. Les contrats de gestion déléguée ont été remis, mardi dernier au siège de la wilaya de Souss-Massa-Drâa, aux présidents des communes du Grand Agadir ainsi qu'aux représentants de la société gestionnaire Alsa. Cette dernière est ainsi confirmée par les différentes parties au processus de concession, adjudicataire final de la gestion du transport urbain par autobus dans le Grand Agadir.

Le démarrage de l'exploitation des lignes de transport urbain et semi-urbain de la zone est programmé pour septembre prochain. A cette date, sur les 156 bus prévus dans le contrat de gestion d'Alsa, 80 seront mis en service. 15 à 20 bus entreront en plus en circulation chaque mois. Pour mettre en oeuvre son programme, la société gestionnaire avance que 532 millions de DH seront investis au total sur une durée de 15 ans. Côté ressources humaines, Alsa transport envisage d'intégrer le personnel de la Régie autonome de transport urbain d'Agadir (RATAG). Ce sont en fait 450 emplois directs qui seront créés à terme. Sur le plan tarifaire, le prix du ticket a été fixé entre 4 DH et 9 DH selon la ligne de transport. A noter enfin que dans le contrat de gestion, il est souligné de même que 0,5 % du chiffre d'affaires annuel sera versé à l'autorité déléguée.

Le dossier du transport semble donc bien ficelé. Et pour toutes les parties participant à la démarche, cela s'apparentait mardi dernier à une véritable victoire, après le long processus mené durant deux ans et demi pour arriver à la conclusion des contrats de gestion. Le dossier est-il pour autant définitivement sorti de l'ornière ? Malgré la forte conviction chez les institutionnels du bien fondé de la chose et l'intérêt général qui en découle, il n'en reste pas moins encore controversé aujourd'hui. L'opération est en fait encore au coeur d'une affaire judiciaire auprès notamment du tribunal administratif d'Agadir.

Pour rappel, le dossier avait été introduit le 16 juillet 2009 en justice par une société de transport privé, opérant à Agadir, en l'occurrence Europa Bus GAB au motif que la procédure d'attribution du marché avait été entachée de vices de forme (cf. [www. leconomiste.com](http://www.leconomiste.com)). Sur la question, la Cour d'appel administrative de Marrakech a confirmé, mardi 13 octobre 2009, un jugement du tribunal administratif d'Agadir déclarant la suspension de l'exécution de la gestion déléguée du transport urbain d'Agadir accordée par Rachid Filali, wali de la région Sous-Massa-Drâa, à la société Alsa. La Cour a estimé qu'il y avait effectivement des vices de forme concernant la procédure des marchés publics. Au niveau du fond, l'arrêté de la Cour a tenu compte de deux éléments: l'urgence et l'existence d'une contestation recevable. Le marché a été donc suspendu jusqu'à ce que le tribunal administratif de 1re instance d'Agadir statue définitivement sur le fond du dossier. Une audience est prévue d'ailleurs le 15 février. Rappelons de même que le dossier est aussi devant la Chambre criminelle de la Cour suprême, suite à une plainte déposée contre Rachid Filali, par la société Grand Agadir Bus (GAB).

Tournants

Pour les représentants juridiques de la société GAB, le grand tournant qu'a pris aujourd'hui le dossier est un « non respect de la décision de justice de suspension de l'exécution du marché de gestion déléguée du transport urbain d'Agadir ». De leur avis, le dernier mot n'est pas encore dit là-dessus. Comme réaction au rebondissement qu'a connu mardi dernier le dossier du transport urbain d'Agadir, ils disent envisager d'ester encore une fois en justice contre toutes les collectivités locales parties prenantes au contrat de gestion conclu mardi dernier.

Du côté de la wilaya, l'autorité locale forte de la validation apportée par le ministère de l'Intérieur au dossier, il est précisé qu'aujourd'hui le contrat de gestion signé lie les collectivités locales concernées, et non pas le wali, à la société Alsa. Pour sa part, Tariq Kabbage, maire de la ville d'Agadir ajoute que le dossier a fait l'objet d'une session extraordinaire et que des modifications ont été apportées au cahier des charges initial pour partir sur de nouvelles bases. Pour lui c'est une affaire qui est entérinée. A la justice de se prononcer. Rendez-vous donc le 15 février prochain.

Malika ALAMI
L'économiste